

PRÉSIDENTE BELGE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

6^{ÈME} CONFÉRENCE DES MINISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL (22-24 AVRIL 2015)

« Le patrimoine culturel au 21^e s. pour mieux vivre ensemble.
Vers une stratégie commune pour l'Europe »

APPEL DE NAMUR

NOUS LES MINISTRES DES ETATS PARTIES À LA CONVENTION CULTURELLE EUROPEENNE, REUNIS A NAMUR LES 23-24 AVRIL 2015,

- i. Affirmant que le patrimoine culturel est un bien commun des peuples qu'il convient de préserver en toute circonstance ;
 - ii. Inquiets devant la multiplication des actes de destruction volontaire de patrimoine culturel dans les cas de conflits dans toutes les parties du monde;
 - iii. Rappelant les dispositions relatives à la prévention du commerce illicite de biens culturels de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE 143) ouverte à la signature à La Valette le 25 mai 1992;
 - iv. Rappelant la Recommandation R(96)6 relative à la protection du patrimoine culturel contre les actes illicites ;
 - v. Prenant en compte les travaux en cours au sein de l'Assemblée parlementaire et notamment le rapport du 18 avril 2015 sur le patrimoine culturel dans les situations de crise et de post-crise;
 - vi. Nous joignant aux appels lancés par l'UNESCO pour la défense du patrimoine ;
 - vii. Nous félicitant de l'appui de la société civile et des OING concernées,
1. Déplorons les destructions délibérées du patrimoine culturel et le trafic illicite des biens culturels qui appauvrissent le patrimoine commun et engagent notre responsabilité collective à l'égard des générations à venir ;
 2. Condamnons fermement les unes et les autres quel que soit le lieu où ils sont commis et appelons à la solidarité internationale pour les prévenir et les réprimer ;
 3. Décidons d'engager des discussions au sein du Conseil de l'Europe visant à renforcer la coopération européenne y compris en ce qui concerne les instruments juridiques, à l'encontre des destructions délibérées du patrimoine culturel et du trafic illicite des biens culturels, avec les partenaires concernés dont les Nations Unies et l'Union européenne.